

**RETRAIT DES RÈGLEMENTS 01-277-82-7, 01-277-82-8, 01-277-82-13,
01-277-82-16, 01-277-82-18, 01-277-82-23, et 01-277-82-27**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées, soit les personnes habiles à voter des zones **0138, 0157, 0264, 0287, 0296, 0390 et 0482**, que les règlements suivants:

- Règlement 01-277-82-7- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0138);
- Règlement 01-277-82-8- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0157);
- Règlement 01-277-82-13- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0264);
- Règlement 01-277-82-16- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0287);
- Règlement 01-277-82-18- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0296);
- Règlement 01-277-82-23- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0390);
- Règlement 01-277-82-27- Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (zone 0482).

ont été retirés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 juillet 2018 au terme de la résolution CA18 25 0299, suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des 36 registres qui a eu lieu le 20 juin 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que, conséquemment et suite à l'adoption de cette résolution, il n'y aura pas de scrutin référendaire pour ces règlements en raison de leur retrait.

Montréal, le 6 juillet 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx